

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC) – SESSION 2015

I. Eléments statistiques

42 postes étaient ouverts au concours du jury externe d'ingénieur SIC.

Le jury a examiné lors de l'épreuve d'admissibilité, qui s'est déroulé du 2 au 6 novembre 2015, 269 dossiers. Le jury a retenu 106 candidats pour les épreuves d'admission qui se sont déroulées du 7 au 11 décembre 2015.

Seuls 90 candidats sur les 106 admissibles se sont présentés, ce qui représente une perte de 15%.

Le jury a admis 36 lauréats et n'a donc pas arrêté de liste complémentaire.

L'attractivité de ce nouveau concours de niveau BAC +5 est donc à consolider dans un contexte de forte demande sur le marché de l'emploi informatique.

II. L'admissibilité

Le dossier

Les dossiers présentent une hétérogénéité importante. Quelques très bons dossiers sur le fond comme sur la forme se détachent du lot. D'autres candidats n'ont ni la technicité requise pour le concours ni les qualités de synthèse et d'expression.

Une majorité de dossiers reste dans la moyenne et a nécessité davantage de discussions au sein du jury. Les candidatures très mauvaises ont été peu nombreuses.

L'admissibilité ne comporte pas d'épreuves écrites et se fonde uniquement sur l'évaluation d'un dossier, ce qui prive le jury de la certitude d'un travail personnel du candidat et d'une évaluation plus rigoureuse.

Le dossier est composé d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un dossier technique.

La lisibilité du CV doit être bien travaillée pour présenter explicitement les diplômes et compétences.

La lettre de motivation n'explicite pas toujours les motivations du candidat. Certaines lettres se contentent de reprendre le CV. La motivation est souvent centrée sur un seul ministère voire un seul poste, ce qui montre que le caractère interministériel du concours n'est pas toujours compris. La motivation pour le service public est parfois absente ou stéréotypée. Certaines lettres sont totalement hors sujet et sans rapport avec la motivation et peuvent desservir fortement le dossier présenté.

Le dossier technique s'est avéré toutefois la pièce maîtresse pour la sélection des dossiers. Les candidats doivent veiller à ce que cette pièce soit rédigée et détaillée en mettant en exergue les compétences et qualités du candidat relevant du profil d'ingénieur SIC (compétences techniques, rédactionnelles et de pilotage).

Le dossier technique a présenté fréquemment des « hors sujet », en étant des résumés de la vie professionnelle du candidat. De nombreux dossiers n'explicitent suffisamment pas le rôle joué par le candidat ni le retour d'expérience sur le projet présenté. Ce dernier point était en revanche bien explicité dans les meilleurs dossiers et permettait d'apprécier l'analyse et le recul du candidat sur les situations présentées.

Certains dossiers présentaient plusieurs petits projets sans articulation, ni analyse globale. D'autres étaient particulièrement courts et ne présentaient pas suffisamment ni les enjeux, ni la complexité, ni les ressources engagées, ni les travaux réalisés. Enfin, un petit nombre de projets était par ailleurs particulièrement indigent sur le plan technique, même pour des profils à haut diplôme (bac +8).

De nombreux candidats ont mis en avant une expérience de type « chef de projet », là où le jury recherchait une illustration de compétences techniques, nécessaires à la validation des candidatures (une simple expérience de chef de projet ne justifiant pas une absence d'assise technique du candidat).

Le profil des candidats

Deux « populations » principales ont été identifiées par le jury parmi les candidats :

- Les jeunes diplômés ;
- Les actifs ayant déjà une expérience professionnelle, en majorité entre 4 et 10 ans, dont beaucoup sont contractuels dans la sphère publique ou travaillent dans des sociétés de service informatique ayant affaire régulièrement avec la sphère publique.

Une partie des profils comporte des diplômes non techniques, sans compétence avérée dans le domaine des systèmes d'information. Dans ce cas, la lettre de motivation et la pertinence du dossier technique ont joué un rôle accru pour déterminer l'intérêt effectif de la candidature. Sur des candidatures d'élèves en sortie d'école, de très bonnes écoles d'ingénieur étaient par ailleurs représentées.

Les motivations des candidats

La motivation pour le service public n'est que rarement étayée par les candidats. Ce paramètre a donc été discriminant dans l'analyse des candidatures.

Les candidatures de personnes fraîchement sorties d'écoles, si elles mettaient en avant une expérience et un bagage technique nécessairement moindres, étaient globalement plutôt de meilleure facture que les autres. On y retrouvait souvent une motivation plus explicite, fruit probable des formations, régulièrement dispensées, aux techniques de constitution de dossiers de candidature.

III. L'admission

Le déroulé de l'épreuve orale

L'épreuve d'admissibilité se limitant à un examen sur dossier ne permettant pas de juger pleinement de la valeur professionnelle des candidats sur les « fondamentaux » techniques d'un ingénieur SIC, le jury a fait le choix de consacrer la plus grande partie de l'entretien d'admission à la vérification des aptitudes techniques et des capacités managériales des candidats.

Aussi, il a été demandé aux candidats de ne pas effectuer une présentation liminaire de leur parcours en début d'entretien pendant 10 minutes mais de donner au jury en une minute et trente secondes leur principale motivation pour présenter le concours.

Le jury a ensuite cherché à évaluer par des questions précises le niveau des candidats en tenant compte de leur spécialité certes, mais aussi en balayant l'ensemble du spectre de la « culture générale » informatique. Les capacités managériales ont pu être évaluées par des mises en situation.

Les qualités techniques attendues

L'épreuve sur dossier s'est avérée in fine peu discriminante pour vérifier le niveau technique des candidats car elle ne permet pas de savoir avec certitude si c'est le candidat lui-même qui a rédigé le mémoire technique.

Les candidats non admis ont souvent pêché par une insuffisante maîtrise des compétences fondamentales attendues d'un ingénieur SIC. Deux types de candidats ont particulièrement été pénalisés par les attentes du jury sur ce point :

- les candidats qui ne maîtrisaient qu'un champ particulièrement limité des différents domaines d'expertise d'un ingénieur SIC, le plus souvent sans mise en perspective d'ensemble,
- les candidats, souvent déjà expérimentés, qui se positionnaient uniquement sur des profils d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de pilotage de projets sans un bagage minimal de compétences techniques.

A l'inverse, le jury a rencontré un nombre restreint d'excellentes candidatures. Souvent de jeunes diplômés ou de jeunes actifs qui, outre un bagage technique solide, disposaient d'une analyse posée sur l'avenir de leur profession et d'une motivation convaincante.

La préparation des candidats

Le jury a été surpris par le faible niveau de préparation des candidats admis à l'oral. La majorité des candidats n'ont pas fait l'effort de se renseigner sur l'organisation des systèmes d'information au sein de l'Etat. Une part significative des candidats ne connaissait par exemple ni la DINSIC, ni l'existence de la CNIL.

Le jury